



KEMENNADENN GELAOUÏÑ COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Landerne, d'an 3 a viz Here 2024

Le réseau Diwan appelle les communes refusant de verser le forfait scolaire à prendre leurs responsabilités

1. *Le réseau Diwan, acteur clé de l'enseignement en breton, fait face à une crise financière pouvant entraîner un défaut de trésorerie dès fin septembre ou octobre.*
2. *L'augmentation des dépenses (inflation, revalorisations salariales) et le manque de soutien de certaines collectivités, notamment en Loire-Atlantique, fragilisent l'équilibre financier du réseau.*
3. *Diwan appelle à la mobilisation des forces vives bretonnes, de toutes les personnes attachées à la langue bretonne et des collectivités.*

Le réseau Diwan salue l'annonce d'une aide exceptionnelle des communes de Gouesnou, Plouhinec, Vannes et Lorient, au côté des départements du Finistère et du Morbihan ainsi que la région Bretagne. **Nous espérons que ces initiatives feront des émules.**

À l'heure où certaines collectivités se mobilisent pour soutenir Diwan, **nous tenons à rappeler que d'autres communes refusent toujours de verser le forfait scolaire**, ou qu'elles versent une somme en deçà du montant attendu, et ce, en dépit de la loi dite Molac votée en 2021 qui les y oblige.

À titre d'exemple, **cette absence de versement correspond en Finistère à environ 100 000 € de manque à gagner** pour les établissements concernés.

En Finistère, ont refusé pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Cast,
- Le Cloître-Saint-Thégonnec,
- Landévennec,
- Landudal,
- Lanvéoc,
- Pencran,
- Plugonven,
- Plouneventer,
- Santec,
- Telgruc.

Ont versé un montant insincère :

- Coat-Méal,
- Lanildut,
- Plourin,
- Pont-de-Buis-Les-Quimerc'h,
- Porspoder,
- Rosnoën,
- Saint-Ségal,
- Sibiril,
- Tréméoc.

Le réseau Diwan appelle ces communes à prendre leurs responsabilités et à se mettre en conformité avec la loi dans l'intérêt de la scolarisation des élèves et pour permettre à Diwan d'assurer sa mission de service public, à savoir la transmission de la langue bretonne.

Les autres départements sont également concernés, mais la problématique est plus pénalisante dans le Finistère au vu de la situation financière du réseau Diwan et de ses établissements.

Contact presse :

Yann Uguen, président du réseau - 06 95 29 21 15

DIWAN EN BREF :

- ✓ Une mission de service public en partenariat avec les collectivités publiques : l'État et les collectivités locales et régionales
- ✓ Diwan est un réseau associatif d'enseignement en langue bretonne, laïque, gratuit, ouvert à toutes et tous qui compte 46 écoles, 6 collèges et 2 lycées dans les cinq départements bretons. Il scolarise 4 014 élèves à la rentrée 2023.
- ✓ Les salariés au sein de Diwan se répartissent en :
 - o 248 salarié-es (217,6 ETP) pris en charge par l'Éducation Nationale (enseignant-es, bibliothécaires...)
 - o 187 salarié-es (155,4 ETP) pris en charge par le réseau Diwan (enseignant-es, personnel d'internat, personnel administratif, encadrement)
 - o 180 salarié-es employé-es par les établissements primaires et secondaires dont 93 en contrats aidés.
- ✓ Des établissements en contrat avec l'Éducation nationale ;
 - o Des écoles qui suivent les programmes officiels ;
 - o Des élèves qui ont une scolarité identique à celle des autres élèves, passent les mêmes examens et qui participent aux mêmes évaluations.